

# Recyclage des appareils électroniques

Avec les technologies actuelles, les équipements électriques ou électroniques sont de plus en plus nombreux, alors que leur durée d'utilisation diminue, en raison notamment de l'obsolescence programmée. Cela concerne particulièrement les téléphones portables, qui se remplacent tous les deux ans en moyenne. En effet, les principaux abonnements de téléphonie mobile lient les consommateurs sur deux ans et incluent le prix d'achat du téléphone. Ainsi, les clients se voient incités à opter pour un nouvel appareil dès le terme du contrat. De plus, les smartphones sont directement concernés par l'obsolescence programmée. En effet, les batteries intégrées obligent les consommateurs à changer d'appareil lorsque ces dernières sont hors service. Selon un sondage de Nokia, 44% des portables usagés traînent dans un tiroir, 25% sont transmis à des membres de la famille ou des amis et environ 18% sont vendus à titre privé. Selon Swico, le taux de récupération des téléphones portables est de 15%. Près de 8 millions de téléphones portables usagés traînent dans les tiroirs des ménages suisses.

Ainsi la quantité des déchets électriques ou électroniques subit une augmentation continue. Il convient de les éliminer de manière adaptée, afin d'éviter le rejet de polluants dans l'environnement et de boucler le cycle de vie des produits. Il existe des entreprises d'élimination spécialisées, qui démontent ces équipements et qui les traitent. Les éléments problématiques (par exemple les interrupteurs à bascule qui contiennent du mercure ou les piles et batteries) sont démontés ou triés, puis éliminés suivant une procédure spéciale. Les fragments restants sont alors séparés. Les fractions qui en résultent peuvent être revalorisées comme matières : plastiques, fer, aluminium, alliages d'étain, de zinc, de cuivre et de nickel et métaux. Ces filières de recyclage existent en Suisse. Le principal enjeu réside plutôt dans l'acheminement des appareils électriques ou électroniques vers les points de récolte. En effet, certains types d'appareils électriques ou électroniques ne sont pas rapportés. Il est dès lors essentiel de mettre en place des mesures incitant les propriétaires d'appareils électriques ou électroniques, notamment de téléphones, à rapporter leurs vieux appareils à un point de collecte, en introduisant par exemple une consigne ou une obligation de reprise payante lors de la vente.

Les appareils électriques et électroniques constituent une véritable mine d'or, dans la mesure où il est possible de récupérer des plastiques, des métaux (cuivre, argent ou or) et d'autres matériaux tels que des cristaux liquides. Par ailleurs, ces équipements contiennent de nombreuses substances toxiques, qui devraient être éliminées de manière sûre. Cela constitue un risque élevé pour les humains et les animaux, mais également pour l'environnement.

On pourrait également envisager de chercher à rallonger la durée de vie de ces appareils, en mettant sur pied des ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones. Ils ont de plus l'avantage d'employer des personnes en recherche d'emploi et de les requalifier sur le marché grâce à l'acquisition de nouvelles compétences : nettoyage et suppression des données, reformage et installation d'un système d'exploitation et d'applications libres.

Ainsi, en plus de mettre en place des mesures incitant les propriétaires d'appareils électriques ou électroniques à les rapporter, il convient également de créer un concept d'information sur la manière de les recycler correctement auprès de la population et de la sensibiliser aux possibilités pour les faire durer plus longtemps.